

À une séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, tenue à Saint-Georges, conformément aux dispositions de la Loi et des règlements, et à laquelle étaient présents :

M. Carl Boilard	La Guadeloupe	M. Claude Morin	Saint-Georges
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin	M. Ghislain Jacques	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins	M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Eric Rouillard	Saint-Benoît-Labre	Absent	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière	M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce	M. Luc Paquet	Saint-René
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth	M. Martin St-Laurent	Saint-Simon-les-Mines
M. Christian Bégin	Saint-Gédéon-de-Beauce	M. Clément Létourneau	Saint-Théophile

Tous formant quorum sous la présidence de M. Normand Roy, préfet.

RÉSOLUTION 2018-01-008

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – PRIORITÉS D'INTERVENTION 2018

Attendu que dans le cadre de l'entente relative au fonds de développement des territoires, la MRC de Beauce-Sartigan doit fixer ses priorités d'intervention;

En conséquence il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Claude Morin et unanimement résolu, que les priorités d'intervention de la MRC de Beauce-Sartigan soient fixées comme suit :

- Assurer l'évolution dynamique du schéma d'aménagement et de développement;
- Soutenir les municipalités de son territoire en expertise professionnelle;
- Favoriser le développement de partenariats aux niveaux local, régional et suprarégional entre les municipalités et/ou les MRC et/ou les ministères et organismes du gouvernement;
- Collaborer à l'établissement de partage de services municipaux;
- Participer à la promotion touristique de la région et supporter les acteurs de cette industrie;
- Attirer et retenir les travailleurs ainsi que les familles dans nos municipalités;
- Promouvoir le retour des jeunes (18-25 ans) dans notre région;
- Supporter le développement de la culture et des loisirs;
- Poursuivre le développement des services aux citoyens;
- Offrir des services de première ligne aux entreprises et entrepreneurs de la région;
- Soutenir financièrement les entreprises;
- Contribuer au développement entrepreneurial en concertation avec les organismes mandatés par le gouvernement pour ce faire.

Extrait certifié conforme
ce 18 janvier 2018



Eric Paquet, directeur général